

Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-1 Election executif

Objet de la Délibération :
Election du Président

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures.

La présidence de la séance est assurée par Mme Delphine GOHIN, doyenne d'âge de l'assemblée, conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

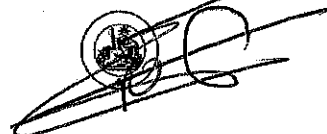
Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3084

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
051-245100888-20240409-20240409DEL3084-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

M. Olivier HIMMESOETE et Mme Monique MOREL sont désignés assesseurs, suite à un tirage au sort.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-8, L5211-2, L5211-6 et L5211-9,

CONSIDERANT qu'en application des articles susvisés, l'élection du Président de la Communauté de Communes a lieu parmi les membres du Conseil communautaire, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour le troisième tour,

La Présidente de séance, doyenne d'âge de l'assemblée, a invité les délégués communautaires à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
DHUICQ Etienne	35

M. Etienne DHUICQ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président et est immédiatement installé.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

La doyenne d'âge de l'assemblée
Delphine GOHIN



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-2 Fonctionnement des
assemblées

Objet de la Délibération :
Détermination du nombre de
Vice-présidents

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3085

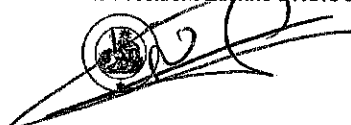
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240409-20240409DEL3085-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer le nombre de Vice-présidents, dans la limite de 20% de l'effectif total, soit 8 Vice-présidents au maximum,

CONSIDERANT que cette proportion peut être étendu à 30%, à la majorité des deux tiers des délégués communautaires, et que dans ce cas, l'enveloppe globale des indemnités de fonction est plafonnée au nombre de Vice-présidents obtenus avec un pourcentage de 20%,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territorial et de l'article 10 des statuts de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, le Président et les Vice-présidents composent le bureau de la CCBC,

CONSIDERANT que dans une logique d'efficacité et d'économies, il est proposé de conserver un bureau composé du Président et de 6 Vice-présidents, comme c'est le cas depuis la création de la CCBC.

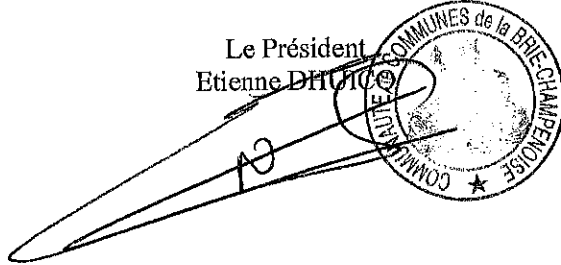
APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DECIDE de fixer le nombre de Vice-présidents à six.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne D'HONORÉ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-1 Election exécutif

Objet de la Délibération :
Election du 1^{er} Vice-président

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3086

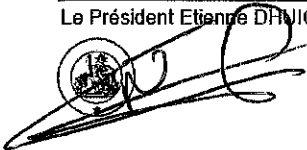
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240409-20240409DEL3086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

M. Olivier HIMMESOETE et Mme Monique MOREL sont désignés assesseurs, suite à un tirage au sort.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-4, L2122-7 et L5211-2,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3085, du 09 avril 2024, fixant le nombre de Vice-présidents à 6,

CONSIDERANT qu'en application des articles susvisés, l'élection des Vice-présidents de la Communauté de Communes a lieu parmi les membres du Conseil communautaire, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour le troisième tour,

Le Président a invité les délégués communautaires à procéder à l'élection du premier Vice-Président, délégué à l'environnement, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé,

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 38

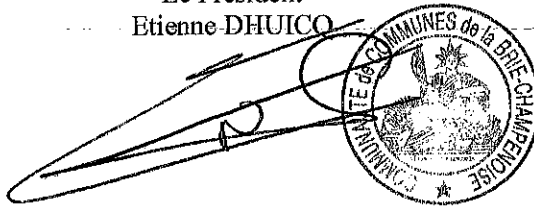
Majorité absolue : 20

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
VIÉ Patrick	37

M. Patrick VIÉ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1^{er} Vice-président et est immédiatement installé.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-1 Election exécutif

Objet de la Délibération :
Election du 2^{ème} Vice-président

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3087

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240409-20240409DEL3087-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

M. Olivier HIMMESOETE et Mme Monique MOREL sont désignés assesseurs, suite à un tirage au sort.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-4, L2122-7 et L5211-2,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3085, du 09 avril 2024, fixant le nombre de Vice-présidents à 6,

CONSIDERANT qu'en application des articles susvisés, l'élection des Vice-présidents de la Communauté de Communes a lieu parmi les membres du Conseil communautaire, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour le troisième tour,

Le Président a invité les délégués communautaires à procéder à l'élection du deuxième Vice-Président, délégué au développement économique, au tourisme, et à l'aménagement du territoire, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé,

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de bulletins blancs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 18

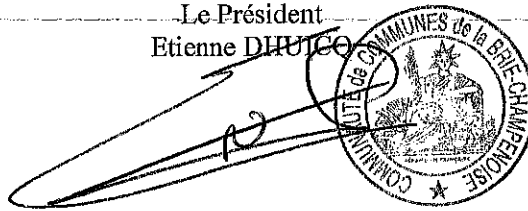
Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
MARCY Philippe	34

M. Philippe MARCY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président

Etienne DHUICE



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-1 Election exécutif

Objet de la Délibération :
Election du 3^{ème} Vice-président

N°3088

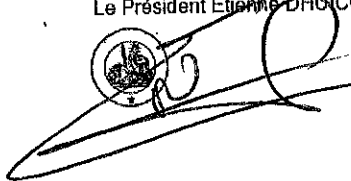
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240409-20240409DEL3088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : Mme Marilynne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

M. Olivier HIMMESOETE et Mme Monique MOREL sont désignés assesseurs, suite à un tirage au sort.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-4, L2122-7 et L5211-2,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3085, du 09 avril 2024, fixant le nombre de Vice-présidents à 6,

CONSIDERANT qu'en application des articles susvisés, l'élection des Vice-présidents de la Communauté de Communes a lieu parmi les membres du Conseil communautaire, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour le troisième tour,

Le Président a invité les délégués communautaires à procéder à l'élection du troisième Vice-Président, délégué à l'eau, à l'assainissement, à la voirie, et aux travaux, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé,

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
Nombre de bulletins blancs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 36
Majorité absolue : 19

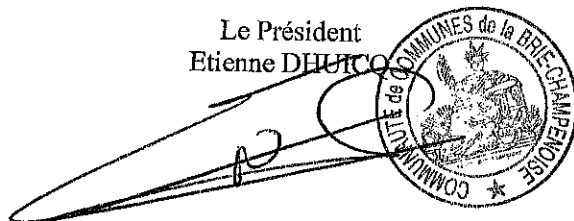
Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
GARCIA RODRIGUEZ Juan	30

Mme Colette PASQUET, et M. Jean-Paul COLMONT, qui ne se sont pas déclarés candidats, obtiennent chacun un suffrage.

M. Juan GARCIA RODRIGUEZ ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DHUICO

The image shows a handwritten signature in black ink that overlaps a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la BRIÈ-CHAMPENOISE' around the perimeter.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-1 Election exécutif

Objet de la Délibération :
Election du 4^{ème} Vice-président

N°3089

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240409-20240409DEL3089-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

M. Olivier HIMMESOETE et Mme Monique MOREL sont désignés assesseurs, suite à un tirage au sort.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-4, L2122-7 et L5211-2,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3085, du 09 avril 2024, fixant le nombre de Vice-présidents à 6,

CONSIDERANT qu'en application des articles susvisés, l'élection des Vice-présidents de la Communauté de Communes a lieu parmi les membres du Conseil communautaire, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour le troisième tour,

Le Président a invité les délégués communautaires à procéder à l'élection du quatrième Vice-Président, délégué aux affaires scolaires et à l'enfance, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé,

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de bulletins blancs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 34

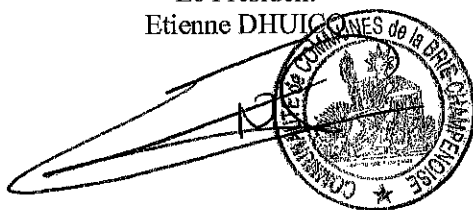
Majorité absolue : 18

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
BROCARD Jean-Luc	30

M. Jean-Luc BROCARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DHUIC



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-1 Election exécutif

Objet de la Délibération :
Election du 5^{ème} Vice-président

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3090

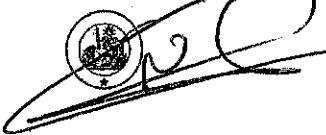
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240409-20240409DEL3090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

M. Olivier HIMMESOETE et Mme Monique MOREL sont désignés assesseurs, suite à un tirage au sort.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-4, L2122-7 et L5211-2,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3085, du 09 avril 2024, fixant le nombre de Vice-présidents à 6,

CONSIDERANT qu'en application des articles susvisés, l'élection des Vice-présidents de la Communauté de Communes a lieu parmi les membres du Conseil communautaire, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour le troisième tour,

Le Président a invité les délégués communautaires à procéder à l'élection du cinquième Vice-Président, délégué à la culture, au sport, et à la jeunesse, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé,

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 19

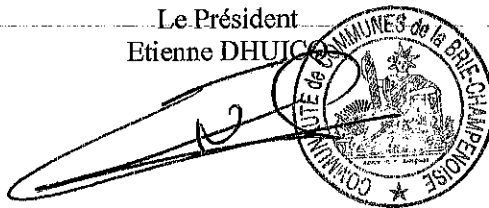
Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
CONDETTE René	35

M. René CONDETTE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 5^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président

Etienne DHUIC



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervanay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-1.Election exécutif

Objet de la Délibération :
Election du 6^{ème} Vice-président

N°3091

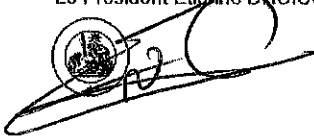
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240409-20240409DEL3091-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE ;

Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

M. Olivier HIMMESOETE et Mme Monique MOREL sont désignés assesseurs, suite à un tirage au sort.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-4, L2122-7, et L5211-2,

VU la délibération du Conseil communautaire n°3085, du 09 avril 2024, fixant le nombre de Vice-présidents à 6,

CONSIDERANT qu'en application des articles susvisés, l'élection des Vice-présidents de la Communauté de Communes a lieu parmi les membres du Conseil communautaire, au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours, et à la majorité relative pour le troisième tour,

Le Président a invité les délégués communautaires à procéder à l'élection du sixième Vice-Président, délégué aux services au public et à la communication, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé,

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 39

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 36

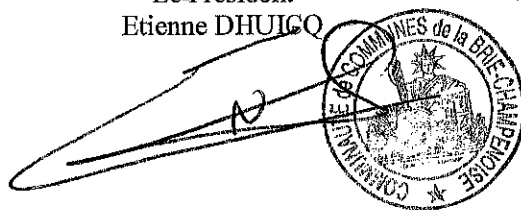
Majorité absolue : 19

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
BERAT Danielle	34

Mme Danielle BERAT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 6^{ème} Vice-président et est immédiatement installée.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DHUIGO



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-6 Exercice des mandats locaux

Objet de la Délibération :
Indemnités de fonction du
Président et des Vice-présidents

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE ;

N°3092

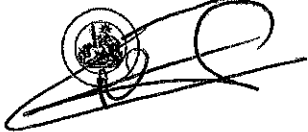
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240409-20240409DEL3092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU les articles L5211-12 et R5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux indemnités de fonction des élus,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale, fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, en fonction de la population totale,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise compte au 1^{er} janvier 2024 une population totale de 7 680 habitants,

CONSIDERANT que les valeurs mensuelles maximales actuelles applicables à la CCBC s'élèvent à :

- 1 695,59 € brut pour le Président
- 678,24 € brut pour chaque Vice-président,

CONSIDERANT que le montant global des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Président et aux Vice-présidents ne doit pas être dépassé,

CONSIDERANT que les indemnités de fonction des élus doivent faire l'objet d'un tableau récapitulatif, annexé à la présente délibération,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de fixer comme suit, à compter du 10 avril 2024, les indemnités de fonction des élus :

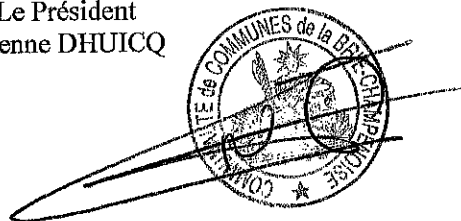
- L'indemnité du Président de la Communauté de communes de la Brie Champenoise est fixée à 100% du montant de référence, soit une indemnité annuelle brute égale à 20 347,08 €, et une indemnité mensuelle brute égale à 1 695,59 €.
- L'indemnité de chacun des Vice-présidents est fixée à 100 % du montant de référence, soit une indemnité annuelle brute égale à 8 138,88 €, et une indemnité mensuelle brute égale à 678,24 €.

DECIDE de procéder automatiquement à la revalorisation des indemnités de fonction des élus en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

PRECISE que les crédits sont inscrits au compte 6531 du budget général.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DHUICQ



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE

ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Annexé à la délibération n°3092, en date du 09 avril 2024

Population totale : 7 680 habitants au 1^{er} janvier 2024

Enveloppe indemnitaire globale selon montants plafonds en vigueur :

Nombre de Vice-présidents en exercice : 6

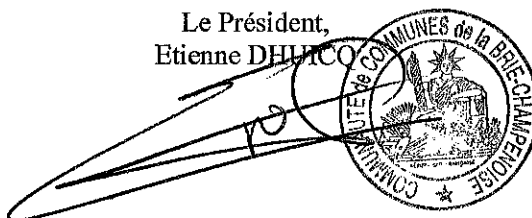
	Plafond mensuel	Plafond annuel
Président	1 695,59 €	20 347,08 €
Vice-présidents (plafond x nombre en exercice)	4 069,44 €	48 833,28 €
Enveloppe maximale	5 765,03 €	69 180,36 €

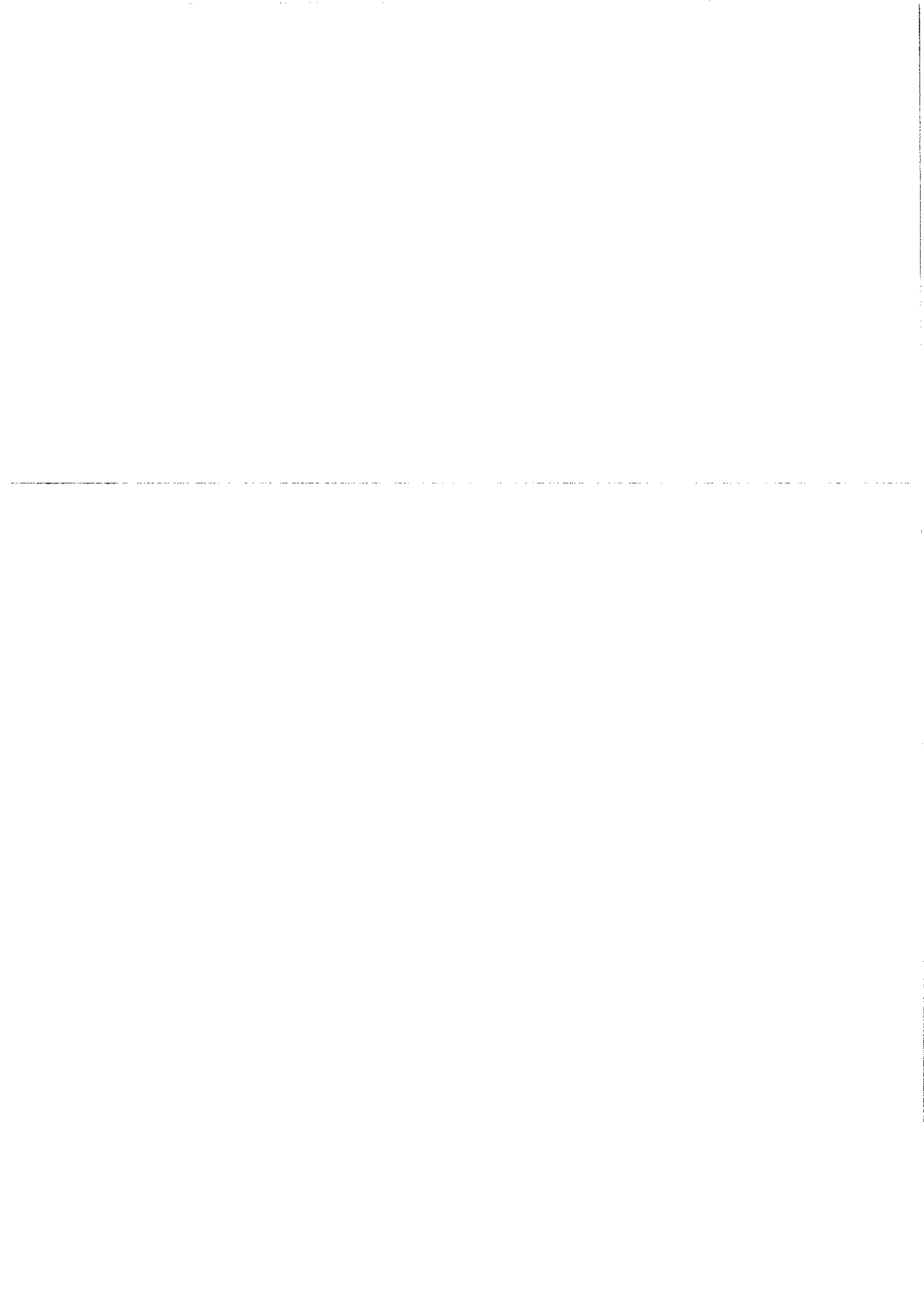
Indemnités annuelles versées dans la collectivité

	Plafond mensuel de référence	Taux votés	Indemnités mensuelles votées	Soit indemnités annuelles
Président	1 695,59 €	100%	1 695,59 €	20 347,08 €
1 ^{er} Vice-président	678,24 €	100%	678,24 €	8 138,88 €
2 ^{ème} Vice-président	678,24 €	100%	678,24 €	8 138,88 €
3 ^{ème} Vice-président	678,24 €	100%	678,24 €	8 138,88 €
4 ^{ème} Vice-président	678,24 €	100%	678,24 €	8 138,88 €
5 ^{ème} Vice-président	678,24 €	100%	678,24 €	8 138,88 €
6 ^{ème} Vice-président	678,24 €	100%	678,24 €	8 138,88 €
Montant global des indemnités versées			5 765,03 €	69 180,36 €

Fait à Montmirail, le 09 avril 2024

Le Président,
Etienne DILLICO





Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-4 Délégation de fonctions

Objet de la Délibération :
Délégations au Bureau et au
Président

N°3093

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

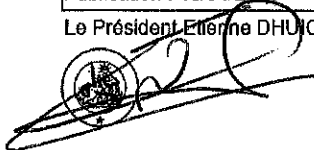
051-245100888-20240409-20240409DEL3093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE ;

Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-6, L.5211-9 et L.5211-10,

VU la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur

CONSIDERANT la possibilité pour l'assemblée délibérante des établissements publics de coopération intercommunale de déléguer au Président et/ou au Bureau une partie de ses attributions, à l'exception des 7 points visés à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de confier au Président et au bureau certaines attributions du Conseil communautaire pour des raisons de réactivité et d'efficacité de la gestion intercommunale,

CONSIDERANT que le Président doit rendre compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation, à chaque réunion de l'organe délibérant,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de déléguer au Bureau les attributions suivantes :

1. Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et passer à cet effet les actes nécessaires. Cette délégation est accordée dans la limite du montant d'emprunt inscrit et voté au budget de chaque année.
2. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite des seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics de fournitures et services, et sous réserve de la délégation accordée au Président. Le montant limite de la délégation évoluera en fonction de l'évolution du seuil, le cas échéant.
3. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
4. Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
5. Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
6. Souscrire des lignes de trésorerie, dans la limite de 500 000 € cumulé.

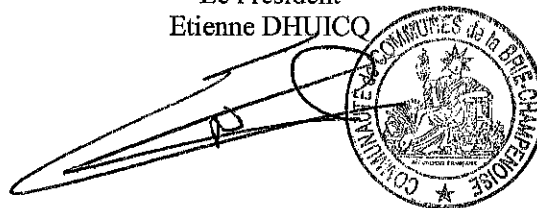
DECIDE de déléguer au Président les attributions suivantes :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services publics communautaires et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés intercommunales.
2. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite des seuils de procédure sans publicité, ni formalités préalables. Le montant limite de la délégation évoluera en fonction de l'évolution du seuil, le cas échéant.
3. De créer, modifier, ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux.
4. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
5. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
6. De défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, dans tous les domaines faisant partie des statuts de la CCBC, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.
7. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux, lorsque le montant des dommages est inférieur à la franchise de l'assurance.
8. De réaliser les tirages et les remboursements des lignes de trésorerie, dans les conditions prévues par le contrat de crédit court terme, et dans la limite de la délégation accordée au Bureau (500 000 €).
9. De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions :
 - Dans les domaines de compétences prévus par les statuts de la CCBC, pour les subventions de fonctionnement,
 - Pour les investissements prévus au budget et/ou approuvés par le Conseil communautaire, dans le cas de subventions d'investissement.
10. De procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens intercommunaux, à condition que le projet soit inscrit au budget et/ou ait été approuvé par le Conseil communautaire.
11. D'autoriser, au nom de la Communauté de communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

12. De payer les cotisations et les contributions aux organismes extérieurs auxquels la Communauté de Communes adhère (syndicats, associations, etc...), dès lors que le Conseil Communautaire a approuvé cette adhésion.
13. D'admettre en non-valeur les titres de recettes, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 € au maximum.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DHUICO





Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-2 Fonctionnement des
assemblées

Objet de la Délibération :
Election de la commission
d'appel d'offres

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE ;

N°3094

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

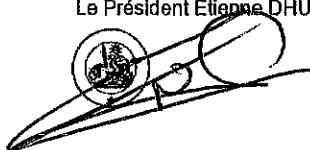
051-245100888-20240409-20240409DEL3094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : Mme Marilyn HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L1414-2 et L1411-5 du CGCT du Code Général des Collectivités territoriales, prévoyant la composition de la Commission d'appel d'offres,

CONSIDERANT que la Commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit être composée comme suit :

- Le président de la CCBC, ou son représentant, président de droit.
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus par le conseil communautaire en son sein, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

CONSIDERANT qu'une seule liste est candidate, composée comme suit :

Membres titulaires de la CAO :

M. Juan GARCIA RODRIGUEZ
Mme Colette PASQUET
M. Philippe MARCY
M. Didier ROCHE
M. Patrick VIÉ

Membres suppléants de la CAO :

Mme Danielle BERAT
M. René CONDETTE
M. Stéphane CHAMPAGNE
M. Michel PERDREAU
M. Jean-Pierre SCHANG

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de voter à mains levées la constitution de la Commission d'appel d'offres.

ELIT les membres de la Commission d'appel d'offres, comme suit :

Membres titulaires de la CAO :

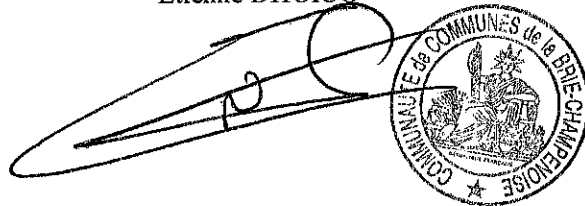
M. Juan GARCIA RODRIGUEZ
Mme Colette PASQUET
M. Philippe MARCY
M. Didier ROCHE
M. Patrick VIÉ

Membres suppléants de la CAO :

Mme Danielle BERAT
M. René CONDETTE
M. Stéphane CHAMPAGNE
M. Michel PERDREAU
M. Jean-Pierre SCHANG

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DHUICO

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Etienne DHUICO', written over a circular official seal. The seal contains a central emblem and the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES de la BRIÈR-CHAMPENOISE' around the perimeter, with a small star at the bottom.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC au
Pôle d'équilibre Territorial du
Pays de Brie et Champagne

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE ;

N°3095

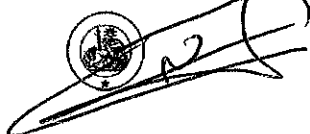
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240409-20240409DEL3095-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts du Pôle d'équilibre Territorial (PETR) du Pays de Brie et Champagne,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 6 représentants titulaires et 3 représentants suppléants au PETR du Pays de Brie et Champagne,

CONSIDERANT que les délégués communautaires suivants sont candidats :

Représentants titulaires :

M. Etienne DHUICQ
M. Philippe MARCY
M. Patrick VIÉ
M. André DOUSSOT-COCHET
Mme Marie-Claude HIMMESOETE
Mme Delphine GOHIN

Représentants suppléants :

Mme Elisabeth BENARD
M. Philippe LEFEVRE
Mme Colette PASQUET

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

NOMME les délégués communautaires suivants représentants de la CCBC au Pays de Brie et Champagne :

Représentants titulaires :


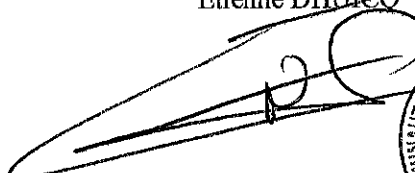
M. Etienne DHUICQ
M. Philippe MARCY
M. Patrick VIE
M. André DOUSSOT-COCHET
Mme Marie-Claude HIMMESOETE
Mme Delphine GOHIN

Représentants suppléants :

Mme Elisabeth BENARD
M. Philippe LEFEVRE
Mme Colette PASQUET

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC aux
Comités de programmation
LEADER

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3096

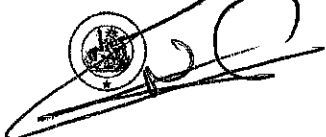
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240409-20240409DEL3096-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant au Comité de programmation LEADER 1,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au Comité de programmation LEADER 2, en respectant la parité,

CONSIDERANT que les délégués communautaires suivants sont candidats au Comité de programmation LEADER 1 :

- Représentant titulaire : M. Philippe MARCY
- Représentant suppléant : M. René CONDETTE

CONSIDERANT que les délégués communautaires suivants sont candidats au Comité de programmation LEADER 2 :

- Représentants titulaires : M. Philippe MARCY et Mme Marie-Claude HIMMESOETE
- Représentant suppléant : M. René CONDETTE et Mme Sandrine CLOMES

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

NOMME les délégués communautaires suivants représentants de la CCBC au Comité de programmation LEADER 1 :

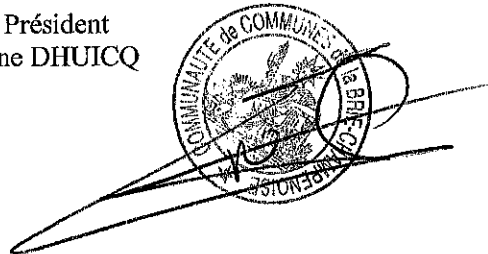
- Représentant titulaire : M. Philippe MARCY
- Représentant suppléant : M. René CONDETTE

NOMME les délégués communautaires suivants représentants de la CCBC au Comité de programmation LEADER 2 :

- Représentants titulaires : M. Philippe MARCY et Mme Marie-Claude HIMMESOETE
- Représentant suppléant : M. René CONDETTE et Mme Sandrine CLOMES

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC au
SYVALOM

N°3097

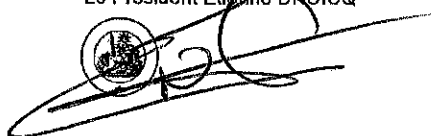
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240409-20240409DE3097B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne (SYVALOM),

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant au SYVALOM,

CONSIDERANT que les délégués communautaires suivants sont candidats :

- Représentant titulaire : M. Patrick VIÉ
- Représentant suppléant : Mme Florence PELLETIER

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,

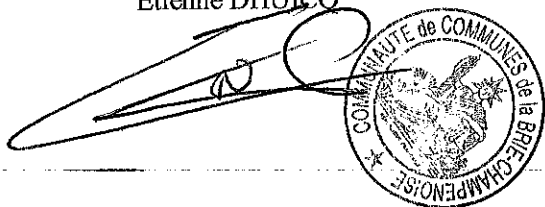
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

NOMME les délégués communautaires suivants représentants de la CCBC au SYVALOM :

- Représentant titulaire : M. Patrick VIÉ
- Représentant suppléant : Mme Florence PELLETIER

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC à
l'Office de Tourisme de
Montmirail et sa Région

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3098

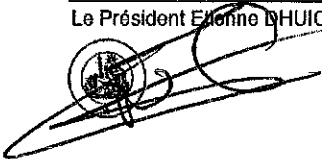
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240409-20240409DEL3098-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts de l'Office de Tourisme de Montmirail et sa Région (OTMR),

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 5 représentants de la Collectivité au Conseil d'Administration de l'OTMR,

CONSIDERANT que les délégués communautaires suivants sont candidats :

- M. Philippe MARCY
- M. René CONDETTE
- M. Philippe CHEVRIOT
- M. André DOUSSOT-COCHET
- M. Guillaume COSTELET

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,

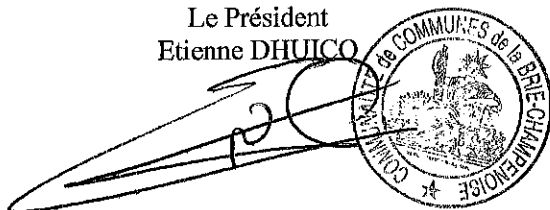
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

NOMME les délégués communautaires suivants représentants de la CCBC au Conseil d'Administration de l'OTMR :

- M. Philippe MARCY
- M. René CONDETTE
- M. Philippe CHEVRIOT
- M. André DOUSSOT-COCHET
- M. Guillaume COSTELET

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC au
Syndicat du bassin versant du
Petit Morin amont

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3099

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240409-20240409DEL3099-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ

Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts du Syndicat du bassin versant du Petit Morin amont

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 11 représentants titulaires et 6 suppléants au Syndicat du bassin versant du Petit Morin amont,

CONSIDERANT que les délégués communautaires suivants sont candidats :

Représentants titulaires :

M. Etienne DHUICQ
M. Patrick VIE
M. Guillaume COSTELET
M. Juan GARCIA
Mme Delphine GOHIN
M. Bernard WAUQUIEZ

Représentants suppléants :

M. Romain GIRARDIN
Mme Valérie JACQUINOT
M. Joël COURTEAUX
M. André DOUSSOT-COCHET
M. René CONDETTE
Mme Karine BOCQUET

M. Didier ROCHE
M. Philippe MARCY
M. François ROBIN
M. Philippe LEFEVRE
M. Jean-Paul COLMONT

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

NOMME les délégués communautaires suivants représentants de la CCBC au Syndicat du bassin versant du Petit Morin amont.

Représentants titulaires :

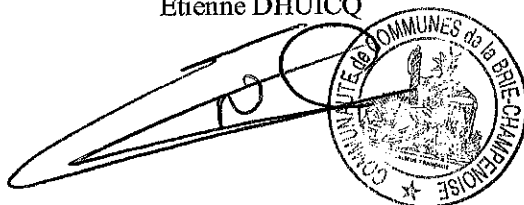
M. Etienne DHUICQ
M. Patrick VIÉ
M. Guillaume COSTELET
M. Juan GARCIA
Mme Delphine GOHIN
M. Bernard WAUQUIEZ
M. Didier ROCHE
M. Philippe MARCY
M. François ROBIN
M. Philippe LEFEVRE
M. Jean-Paul COLMONT

Représentants suppléants :

M. Romain GIRARDIN
Mme Valérie JACQUINOT
M. Joël COURTEAUX
M. André DOUSSOT-COCHET
M. René CONDETTE
Mme Karine BOCQUET

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC au
Syndicat mixte pour
l'aménagement et la gestion des
eaux des Deux Morin

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3100

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240409-20240409DEL3100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 18/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ

Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux (SMAGE) des Deux Morin,

CONSIDERANT que le SMAGE des Deux Morin exerce :

- La compétence mise en œuvre du SAGE des Deux Morin, sur le bassin versant du Grand et du Petit Morin,
- La compétence GEMAPI, sur le bassin versant du Grand Morin,

CONSIDERANT que le SMAGE des Deux Morin est organisé en deux collèges, pour l'exercice de ses compétences,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 4 représentants titulaires et 4 suppléants au SMAGE, au titre du collège SAGE,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer parmi ces 4 binômes titulaire/suppléant, 2 binômes titulaire/suppléant, au titre du collège GEMAPI

CONSIDERANT que les délégués communautaires suivants sont candidats :

Collège SAGE :

Représentants titulaires :

M. Etienne DHUICQ
M. Patrick VIÉ
M. Juan GARCIA
M. Guillaume COSTELET

Représentants suppléants :

M. Jean-Marie COUSIN
Mme Delphine GOHIN
M. Patrick BRIOUX
M. André DOUSSOT-COCHET

Collège GEMAPI :

Représentants titulaires :

M. Etienne DHUICQ
M. Patrick VIÉ

Représentants suppléants :

M. Jean-Marie COUSIN
Mme Delphine GOHIN

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

NOMME les délégués communautaires suivants représentants de la CCBC au SMAGE des Deux Morin :

Collège SAGE :

Représentants titulaires :

M. Etienne DHUICQ
M. Patrick VIÉ
M. Juan GARCIA
M. Guillaume COSTELET

Représentants suppléants :

M. Jean-Marie COUSIN
Mme Delphine GOHIN
M. Patrick BRIOUX
M. André DOUSSOT-COCHET

Collège GEMAPI :

Représentants titulaires :

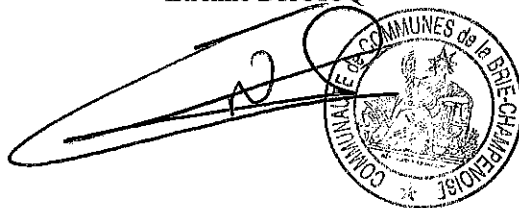
M. Etienne DHUICQ
M. Patrick VIÉ

Représentants suppléants :

M. Jean-Marie COUSIN
Mme Delphine GOHIN

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DHUICQ



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Etienne DHUICQ', written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la BRIE CHAMPENOISE' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a windmill and a tree.

Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC au
Syndicat mixte Marne et Surmelin

N°3101

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240409-20240409DEL3101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts du Syndicat mixte Marne et Surmelin,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 1 représentant titulaire et 1 suppléant au Syndicat mixte Marne et Surmelin,

CONSIDERANT que les délégués communautaires suivants sont candidats :

- Représentant titulaire : M. Patrick BRIOUX
- Représentant suppléant : Mme Claudia COUSIN

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,

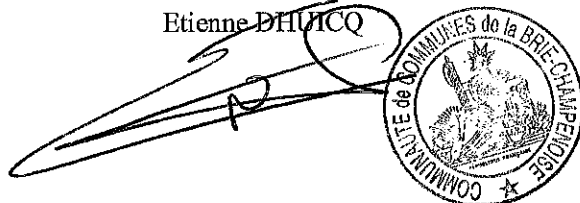
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

NOMME les délégués communautaires suivants représentants de la CCBC au Syndicat mixte Marne et Surmelin :

- Représentant titulaire : M. Patrick BRIOUX
- Représentant suppléant : Mme Claudia COUSIN

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne D'HUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC à
l'Agence de développement
économique de la Marne

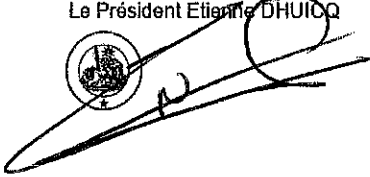
Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3102
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
051-245100888-20240409-20240409DEL3102-DE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts de l'Agence de développement économique de la Marne,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 1 représentant titulaire et 1 suppléant à l'Agence de développement économique de la Marne,

CONSIDERANT que les délégués communautaires suivants sont candidats :

- Représentant titulaire : M. Philippe MARCY
- Représentant suppléant : Mme Colette PASQUET

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,


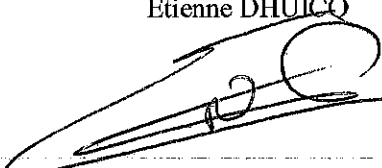
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

NOMME les délégués communautaires suivants représentants de la CCBC à l'Agence de développement économique de la Marne :

- Représentant titulaire : M. Philippe MARCY
- Représentant suppléant : Mme Colette PASQUET.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DHUICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Séance du 09 avril 2024

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC à
l'Association Initiative Marne
Pays de Brie et Champagne

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3103

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

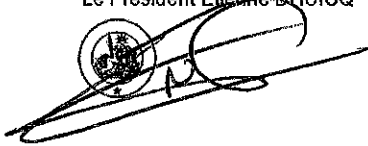
051-245100888-20240409-20240409DEL3103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts de l'association Initiative Marne Pays de Brie et Champagne,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 1 représentant à l'association Initiative Marne Pays de Brie et Champagne,

CONSIDERANT que M. Philippe MARCY est candidat,

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

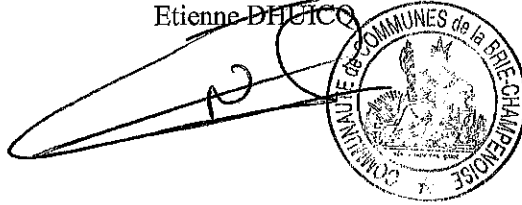
APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

NOMME M. Philippe MARCY en tant que représentant de la CCBC à l'association Initiative Marne Pays de Brie et Champagne.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DEJICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC à la
Mission Locales des Pays
d'Epernay et de Brie et
Champagne

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3104

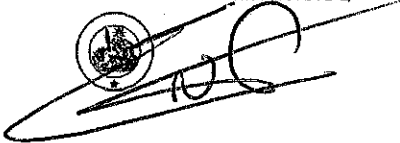
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240409-20240409DEL3104-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts de la Mission Locale des Pays d'Epernay et de Brie et Champagne,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 1 représentant à la Mission Locale,

CONSIDERANT que Mme Danielle BERAT est candidate,

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

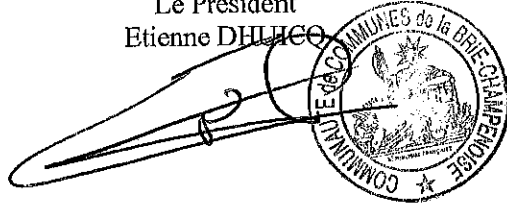
APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

NOMME Mme Danielle BERAT en tant que représentant de la CCBC à la Mission Locale.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DILLICO



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC au
CLIC du Pays de Brie et
Champagne

N°3105

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

051-245100888-20240409-20240409DEL3105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : Mme Marilynne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts du Centre Local d'Informations et de Coordination gérontologique (CLIC) du Pays de Brie et Champagne,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 1 représentant titulaire et 1 suppléant au CLIC du Pays de Brie et Champagne,

CONSIDERANT que les délégués communautaires suivants sont candidats :

- Représentant titulaire : Mme Danielle BERAT
- Représentant suppléant : Mme Marie-Claude HIMMESOETE

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,

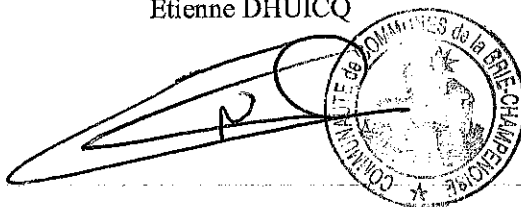
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

NOMME les délégués communautaires suivants représentants de la CCBC au CLIC du Pays de Brie et Champagne :

- Représentant titulaire : Mme Danielle BERAT
- Représentant suppléant : Mme Marie-Claude HIMMESOETE

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Représentants de la CCBC
au CNAS

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3106

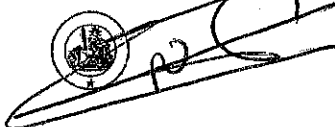
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240409-20240409DEL3106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT que la CCBC adhère au Comité National de l'Action Sociale (CNAS) pour répondre à son obligation d'action sociale pour ses agents, règlementées par les lois des 2 et 19 février 2007,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes de la Brie Champenoise doit nommer 1 représentant de la Collectivité au CNAS,

CONSIDERANT que M. Etienne DHUICQ est candidat,

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

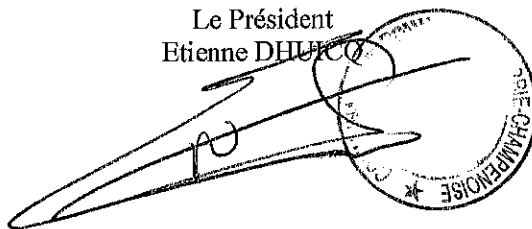
APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

NOMME M. Etienne DHUICQ en tant que représentant de la CCBC au CNAS.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. DHUICQ', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE PRÉSIDENT' at the top, 'LE 09 AVRIL 2024' in the center, and 'LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS' around the bottom edge, with a small star on the right side.

Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-2 Fonctionnement des
assemblées

Objet de la Délibération :
Création des commissions
communautaires

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3107

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

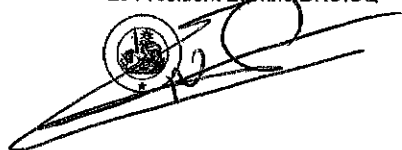
051-245100888-20240409-20240409DEL3107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024

Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU les articles L.2121-21, L.2121-22 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2643 du 16 juillet 2020, créant sept commissions communautaires, suite au renouvellement général des conseils municipaux,

CONSIDERANT l'utilité de créer des commissions communautaires chargées d'étudier les questions soumises au Conseil communautaire et de rendre un avis consultatif,

CONSIDERANT l'importance d'ouvrir ces commissions de travail aux conseillers municipaux, comme le permet l'article L.5211-1 du CGCT susvisé, afin de garder une proximité avec l'ensemble du territoire,

CONSIDERANT qu'afin de maintenir une continuité dans le travail engagé depuis 2020, il est proposé de maintenir les sept commissions communautaires existantes, créées par délibération du 16 juillet 2020,

CONSIDERANT qu'il est proposé de reconduire, pour chacune de ces commissions, la nomination des délégués en place, à l'exception de ceux de la commune de Montmirail, qui doit proposer des nouveaux candidats, suite au renouvellement de son conseil municipal,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire les commissions communautaires suivantes prévues par la délibération n°2643 du 16 juillet 2020 :

- Commission des finances
- Commission environnement
- Commission développement économique, tourisme, et aménagement du territoire
- Commission travaux
- Commission affaires scolaires et enfance
- Commission culture, sport et jeunesse
- Commission services au public et communication.

PRECISE que ces commissions sont composées de la manière suivante :

- Un délégué par commission et par commune, proposé par chaque Commune membre au sein de son conseil municipal (adjoint ou conseiller), à l'exception de la Commune de Montmirail qui dispose de 5 délégués par commission.
- Le Maire de chaque commune est membre de droit de toutes les commissions, avec voix consultative, et voix délibérative en cas d'empêchement du délégué de sa commune.

PRECISE que chaque commission sera présidée par le Vice-président délégué correspondant, et que la commission des finances sera présidée par le Président de la CCBC.

AUTORISE la reconduction des délégués des communes membres désignés suite aux élections de 2020, dans chacune des commissions susvisées, à l'exception des délégués de la commune de Montmirail, qui devront être de nouveau proposés par le conseil municipal, suite aux élections ayant eu lieu en mars 2024 dans cette commune.

AUTORISE le Président à fixer la nouvelle composition des commissions communautaires, par arrêté, en complétant les listes existantes avec les nouveaux délégués proposés par Montmirail.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DHUJCO

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 09 avril 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
03 avril 2024

Date de publication
16 avril 2024

Domaine d'intervention :
5-2 Fonctionnement des
assemblées

Objet de la Délibération :
Création d'une commission
MAPA

Par convocation en date du trois avril deux mille vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le neuf avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de M. Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Michel PERDREAU, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. André DOUSSOT-COCHET, Mme Florence PELLETIER, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, Mme Brigitte LAGRUE, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Jean-Paul COLMONT, M. Juan GARCIA RODRIGUEZ, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, Mme Sandrine CLOMES, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Joël COURTEAUX, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3108

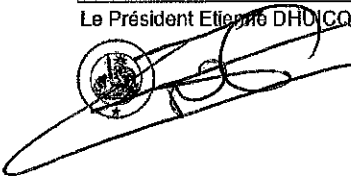
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240409-20240409DEL3108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2024
Publication : 16/04/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : Mme Marilyne HENRIET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.521 1-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Mohamed BENAHMED ayant donné pouvoir à M. Pascal POISSON, M. Jérémy ARAQUÉ ayant donné pouvoir à M. Philippe CHEVRIOT.

Absents : M. Raymond CHAUVET excusé, M. Laurent EPINAT excusé.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et le Code de la commande publique,

VU la délibération n°3093 du 09 avril 2024 ? attribuant des délégations au Président et au Bureau, en matière de passation des marchés publics, dans la limite des seuils de procédure formalisée applicables aux marchés publics de fournitures et services,

CONSIDERANT que les marchés de travaux qui sont passés sous la forme d'une procédure adaptée, ne sont pas attribués par la commission d'appel d'offres, mais relèvent soit des délégations attribuées au Président et au Bureau, soit du Conseil communautaire,

CONSIDERANT l'intérêt de réunir une commission chargée de donner un avis préalable sur l'analyse et le classement des offres, ainsi que sur l'attribution des marchés à procédure adaptée, lorsque leur montant est supérieur au montant de la délégation attribuée au bureau communautaire, en matière de passation des marchés publics,

CONSIDERANT que le rôle de cette commission MAPA sera de donner un avis et d'éclairer le choix de l'assemblée délibérante, en étudiant l'analyse des offres et en proposant un classement,

CONSIDERANT l'intérêt que cette commission soit composée des mêmes membres que la commission d'appel d'offres, pour permettre aux élus concernés d'avoir une vision globale des marchés importants passés par la collectivité,

APRES AVOIR DELIBERE,

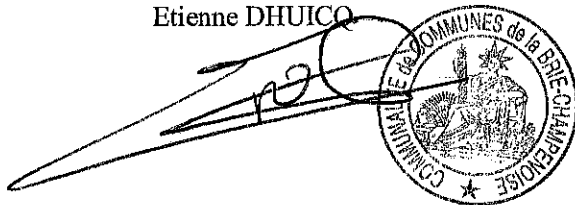
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de créer une commission MAPA, chargée de donner un avis préalable à la décision du conseil communautaire, pour l'attribution des marchés à procédure adaptée, dont le montant est supérieur au montant de la délégation attribué au Bureau en matière de passation des marchés publics.

DECIDE que la commission MAPA est composée de droit des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres, et qu'elle est présidée par le Président de la CCBC.

Pour extrait conforme,
Le 09 avril 2024

Le Président
Etienne DHUICQ

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Etienne DHUICQ', written over a circular official seal. The seal contains a central emblem and the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de la BRIÈR-CHAMPENOISE' around the perimeter, with a small star at the bottom.